Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Délibération n°2012-51 en date du 20/09/2012 concernant le remboursement par le propriétaire du matériel mis en place pour le busage de l'entrée de la parcelle B 844 :</u>

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 20 Septembre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 13 Septembre 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Andrée HARGE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	3	9	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel.

Représentés : GILLES Dominique procuration à Alain FAUCHER, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant que dans le cadre de travaux d'entretien des fossés, un tuyau annelé de 6 ml a été mis en place sur l'entrée de la parcelle B n°844 et qu'il a été facturé à la commune,

<u>AUTORISE</u> le Maire à mettre en recouvrement, auprès du propriétaire de cette parcelle, la somme de 114,84 euros, facturée à la commune par la Société BOUCHER LIMOGES.

A La Geneytouse, le 20 Septembre 2012

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le **2 4 SEP. 2012**

Jean-Clau

Le Maire